

Charte sur la qualité urbaine, architecturale, paysagère et environnementale de la Fondation Praille-Acacias-Vernets

Relevons ensemble les nouveaux défis sociétaux et environnementaux de la ville du 21^e siècle.

La Charte de la Fondation Praille-Acacias-Vernets vise à concilier la stratégie foncière et l'architecture avec les nouveaux défis environnementaux et sociétaux.

Pour assurer un urbanisme qualitatif de projet, la Fondation a identifié 6 thématiques prioritaires et 16 objectifs généraux.

Ville et identité

Un territoire au riche passé, une culture architecturale et urbaine qui valorise la qualité de vie

- 1 Tenir compte de l'histoire industrielle et urbaine et de la qualité des tissus qui composent le territoire
- 2 Considérer l'espace public et le rez-de-chaussée comme enjeux majeurs
- **3** Favoriser l'identité spécifique des quartiers
- 4 Privilégier la mixité et la diversité du logement

Ville et nature

Un écosystème urbain valorisant la nature en ville

- 5 Développer la nature et la biodiversité en ville
- 6 Lutter efficacement contre le réchauffement climatique et favoriser les îlots de fraîcheur

Ville et société

Des espaces de vie de qualité

- 7 Concevoir des lieux d'habitation et de travail de grande qualité
- 8 Favoriser l'inclusivité
- **9** Favoriser l'évolutivité des affectations
- **10** Organiser des rez-de-chaussée actifs, modulables et réversibles

Ville et durabilité

Vers le net-zéro carbone

- 11 Réduire l'impact carbone de la construction
- 12 Proposer une conception et une approche énergétique économe et ambitieuse afin de limiter les consommations

Ville et participation

Des bonnes pratiques et des réussites à promouvoir pour construire une culture commune

- **13** Rendre transparent le processus de fabrication des quartiers
- 14 Reconnaître la culture de projet

Ville en transition

Un urbanisme transitoire pour préfigurer les usages de la ville de demain

- **15** Faire vivre la ville en période transitoire par l'organisation d'espaces et de lieux éphémères
- **16** Phaser la transition de manière cohérente pour un juste partage de l'espace public entre les affectations actuelles et futures

Sommaire

Vue d'ensemble	2
Vision	4
Positionnement	8
Thématiques et objectifs généraux	9
Ville et identité	10
Ville et nature	12
Ville et société	14
Ville et durabilité	16
Ville et participation	18
Ville en transition	20
Proiet Praille Acacias Vernets	22

CHARTE SUR LA QUALITÉ URBAINE, ARCHITECTURALE, PAYSAGÈRE ET ENVIRONNEMENTALE de la fondation praille-acacias-vernets



Ambition de la Fondation PAV

Assurer un urbanisme opérationnel qualitatif.

La qualité urbaine, architecturale, paysagère et environnementale du périmètre Praille Acacias Vernets est une responsabilité collective qui relève des autorités politiques, cantonales et communales, tant en ce qui concerne la planification que l'aménagement urbain. C'est aussi celle de tous les acteurs et de toutes les filières qui participent à la fabrique de la ville sur ce morceau de territoire unique dans le canton de Genève.

Propriétaire foncier majoritaire dans le périmètre du PAV, la Fondation souhaite jouer pleinement son rôle et instaurer un dialogue ouvert autour des projets de construction, de réhabilitation ou d'aménagement des terrains qui lui appartiennent et des espaces publics qui les bordent.

La Charte traduit cette ambition de haute qualité environnementale et sociétale dans le but de réaliser les futurs quartiers du PAV.



La Charte, un outil de dialogue innovant

En tant qu'institution de droit public créée par le Grand Conseil du canton de Genève, la Fondation Praille-Acacias-Vernets entend reprendre à son compte les objectifs des politiques publiques afin de les mettre en œuvre de manière ambitieuse dans le cadre du projet urbain Praille Acacias Vernets.

Par l'adoption de la présente Charte, la Fondation souhaite mettre en avant les thématiques et les enjeux qui lui sont chers. En découlent des objectifs qui promeuvent la plus haute ambition environnementale et sociétale, en intégrant les enjeux de la transition écologique pour des constructions plus performantes, s'inscrivant dans une trajectoire sobre et décarbonée. Elle ambitionne d'en fixer les niveaux de manière proportionnée de sorte qu'ils soient adaptés aux différents types d'édifices planifiés dans les quartiers (tour, bâtiment de grande hauteur, ilot, barre).

La Charte invite l'ensemble des acteurs et des bâtisseurs du projet urbain Praille Acacias Vernets à s'engager en faveur de la qualité architecturale. Elle procède d'une méthode qui vise à concilier à chaque étape et au sein de chaque projet de construction la qualité urbaine, paysagère et architecturale tout en assurant sa viabilité économique. Les réponses devront être coconstruites et l'objectif de la Charte est de créer un dialogue de qualité entre les différents acteurs.

L'application de la Charte vise à rendre exemplaires et innovantes les opérations immobilières réalisées sur les terrains propriétés de la Fondation, tout en espérant qu'elle soit une source d'inspiration et une référence pour les autres propriétaires du projet Praille Acacias Vernets. Elle a pour ambition également la conciliation des enjeux économiques et sociaux, au service d'une maîtrise des coûts et d'une production de logements répondant aux besoins prépondérants de la population, conforme aux objectifs légaux.

La présente Charte est l'occasion de réaffirmer l'attachement de la Fondation à ce dialogue itératif. Elle a pour ambition la reconnaissance du rôle de chaque acteur, le partage d'une responsabilité collective autour de la construction et de la transformation du cadre de vie et la mobilisation d'une expertise collégiale au service du projet. C'est un outil de dialogue pour construire ensemble la ville de demain. La Charte n'est pas un règlement et ne se substitue pas au cadre règlementaire en vigueur.

CHARTE SUR LA QUALITÉ URBAINE, ARCHITECTURALE, PAYSAGÈRE ET ENVIRONNEMENTALE

DE LA FONDATION PRAILLE-AGACIAS-VERNETS



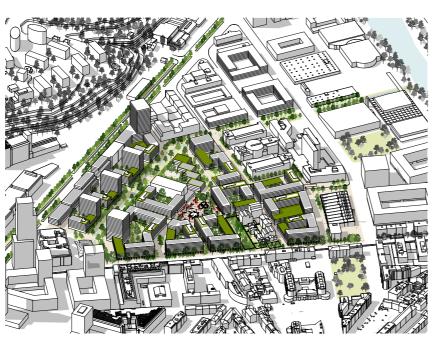
Fondation Praille-Acacias-Vernets

Un opérateur foncier responsable au service des politiques publiques.

La Fondation Praille-Acacias-Vernets (PAV) est le plus grand propriétaire du périmètre du projet Praille Acacias Vernets et se profile comme son opérateur foncier, en particulier pour la mise en œuvre des nouveaux quartiers de logement.

Elle est aujourd'hui propriétaire de 153 parcelles (dont 95 grevées de DDP) porteuses d'un potentiel de 1.2 million de m² de surfaces constructibles, dévolues tant à des programmes de logement que d'activités, soit environ 60 % de l'ensemble des futurs droits à bâtir du périmètre du projet.

Cette configuration unique offre l'opportunité de fixer des objectifs ambitieux en matière de qualité architecturale et environnementale des constructions, et de mettre en place une gouvernance permettant de garantir cette qualité au travers de l'ensemble des outils utilisés par le projet urbain (MZ, PLQ, projets d'espaces publics, MEP, concours, contrats de droit de superficie et conventions).



© Atelier Bonnet Architect



Vers une ville désirable

La ville, en tant que matière vivante et évolutive, est aujourd'hui un champ de réflexion soumis à des questionnements intenses, à des débats vivaces et parfois à des doutes profondément installés. Dans un contexte de changement climatique et d'évolution socio-économique importante, la ville reste un point de référence vécu par tous, et une matière sur laquelle chacun projette un idéal.

La ville doit à la fois être inclusive, recyclée et recyclable, partagée, durable, mixte, résiliente, et bien sûr en transition. Face à ces injonctions multiples et potentiellement incompatibles, la qualité doit rester l'objectif premier, à même de guider le projet à chaque étape et dans la durée. Qualité, projet et architecture sont trois termes intrinsèquement liés. Ils ont une place centrale au sein d'un projet urbain.

Le champ à couvrir est immense : plus d'une centaine de bâtiments verront le jour au sein du périmètre Praille Acacias Vernets dans les décennies à venir, hébergeant des rez-dechaussée ouverts sur des dizaines d'hectares d'espaces publics, tous différents, complémentaires, originaux, mais profondément porteurs de l'identité de leur quartier et représentant de l'urbanisme et de l'architecture genevois.

PARCELLES DON'T



95 GREVÉES DE DDP

1.2
MILLION DE M²
DE SURFACES CONSTRUCTIBLES



60POUR CENT
DES FUTURS DROITS À BÂTIR





Charte sur la qualité urbaine, architecturale, paysagère et environnementale

6 thématiques prioritaires et 16 objectifs généraux pour un urbanisme qualitatif de projet



Ville et identité

Un territoire au riche passé, une culture architecturale et urbaine qui valorise la qualité de vie.

Le paysage urbain de la zone industrielle historique de « La Praille Acacias », toujours en activité, est unique et emblématique d'une période de l'urbanisation du canton de Genève au 20° siècle.

Afin de l'inscrire dans le temps long, il est essentiel d'en respecter les caractéristiques, notamment par la prise en compte de ses objets les plus emblématiques tout en développant une nouvelle vision pour cette extension de la ville-centre qui, par son processus de régénération sur elle-même, doit en profiter pour s'adapter aux enjeux contemporains.



Objectifs

1 Tenir compte de l'histoire industrielle et urbaine et de la qualité des tissus qui composent le territoire

Pour s'inscrire dans la culture urbaine et architecturale genevoise de qualité, la prise en compte du contexte et du site est au centre des démarches de conception.

Les morphologies urbaines proposées tiennent compte de la singularité de chaque contexte, notamment du parcellaire qui est considéré ici comme l'outil de base de projet, de chaque quartier ainsi que du patrimoine naturel et bâti existant. La qualification de l'espace public fait l'objet d'une attention particulière.

Considérer l'espace public et le rez-de-chaussée comme enjeux majeurs

Chaque nouvelle construction est pensée en lien avec les projets d'aménagement urbain et des espaces publics. Le dialogue avec les communes concernées est un préalable pour préciser les besoins de chaque quartier ainsi que de leurs habitantes et habitants.

Pour chaque périmètre, l'implantation de commerces, de services de proximité, d'équipements publics ou de tiers-lieux (animation de la vie de quartier) en rez-de-chaussée sont évalués en tenant compte du confort et de la tranquillité des futures habitantes et habitants, ainsi que des riveraines et riverains.

Le traitement du rez-de-chaussée, voire du premier niveau des constructions, est un enjeu majeur pour l'expression de la qualité architecturale des bâtiments et de la rue. Une planification détaillée sur les usages et les relations à établir avec l'espace public sera proposée par la Fondation PAV et la Direction PAV afin d'assurer une activation optimale de l'espace public par le bâti.

Favoriser l'identité spécifique des quartiers

La Fondation est attentive aux choix des matériaux, des couleurs et des composantes architecturales afin de renforcer une cohérence d'ensemble.

4 Privilégier la mixité et la diversité du logement

La mixité des types de logement est privilégiée; logements d'utilité publique, loyers libres et PPE cohabitent. La diversité des porteurs de projet est également mise en avant : collectivités publiques, fondations, coopératives d'habitation, investisseurs privés et institutionnels.

CHARTE SUR LA QUALITÉ URBAINE, ARCHITECTURALE, PAYSAGÈRE ET ENVIRONNEMENTALE

10 DE LA FONDATION PRAILLE-ACACIAS-VERNETS

12

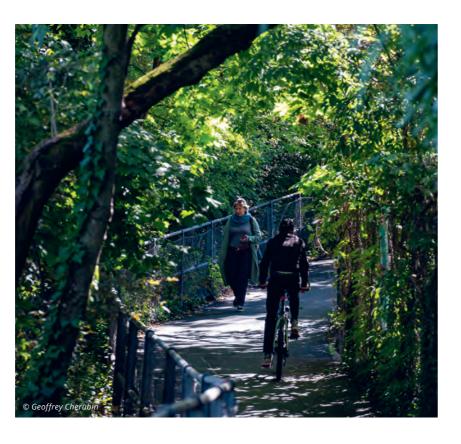


Ville et nature

Un écosystème urbain valorisant la nature en ville.

Consciente que l'urbanisation doit répondre positivement aux enjeux du changement climatique et à tout impact sur la biodiversité, la Fondation soutient, au sein des processus de conception, la priorisation de la place réservée à la nature, au végétal, à l'agriculture urbaine et à la biodiversité dans son ensemble.

La présence du végétal améliore le cadre de vie et participe plus globalement au bien-être des habitantes et des habitants en rafraîchissant la ville, en fixant les particules aérosols polluantes, en contribuant à la gestion et à la rétention des eaux de ruissellement et en captant le carbone.



Objectifs

5 Développer la nature et la biodiversité en ville

La préservation et le développement de la nature et de la biodiversité sont au cœur des préoccupations.

Il convient de prendre en compte les projets majeurs structurants d'espaces verts (notamment Espaces Rivières et Grand Parc) et de préserver en priorité la végétation indigène et la biodiversité.

Véritable colonne vertébrale du projet sur un déroulé de près de 2.5 km et 120 000 m² de surface, la renaturation des rivières de l'Aire et de la Drize en un aménagement d'espace public majeur en cœur de ville, est à ce titre une opportunité unique de concilier habitat et nature en ville.

Le maintien du végétal et en particulier des arbres en bon état phytosanitaire est au centre de toute démarche d'analyse et de conception, y compris pour les projets de transformation et de réhabilitation. La pleine terre est privilégiée afin de limiter l'artificialisation des parcelles et ainsi de faciliter l'implantation d'arbres à large déploiement ou de grande envergure, tout en y intégrant les enjeux de lutte contre les espèces invasives.

6 Lutter efficacement contre le réchauffement climatique et favoriser les îlots de fraîcheur

Les approches bioclimatiques des formes urbaines et des constructions sont encouragées. Elles permettent une intégration généreuse et pérenne du végétal, tiennent compte du parcours solaire et de l'orientation des vents, augmentent le confort de déplacement des piétons au sein de chaque îlot.

Sont conçus des aménagements paysagers cohérents, favorables au développement d'essences pérennes, diversifiées et adaptées au contexte local et au réchauffement climatique.

Chaque projet intègre la lutte contre l'imperméabilisation des sols par le maintien ou le développement d'espaces de pleine terre, les enjeux de bio-climatisme, la gestion des eaux de ruissellement, etc.

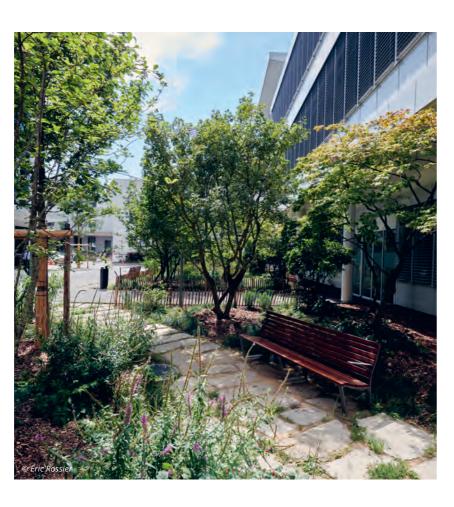
CHARTE SUR LA QUALITÉ URBAINE, ARCHITECTURALE, PAYSAGÈRE ET ENVIRONNEMENTALE
DE LA FONDATION PRAILLE-ACACIAS-VERNETS



Ville et société

Des espaces de vie de qualité.

Dans le contexte de la ville durable, les enjeux de qualité de l'habitat et des lieux de travail incitent à produire une ville économe et accueillante, assurant une répartition équilibrée des fonctions au sein des quartiers et un urbanisme favorisant le lien social et le vivre-ensemble. Ces objectifs impliquent un meilleur partage de l'usage des sols, de l'espace privé collectif et de l'espace public. Ils mobilisent les valeurs d'inclusivité, de mixité, de diversité et de partage.



Objectifs

7 Concevoir des lieux d'habitation et de travail de qualité

Un habitat avec des surfaces confortables, adapté aux divers modes de vie et à chaque type de ménage, protège l'intimité des lieux de vie privée tout en favorisant le vivre-ensemble.

Chaque personne travaillant ou habitant a accès à un espace extérieur généreux qu'il soit privatif ou collectif.

L'offre en logements est soutenue par le développement de services publics et d'équipements publics de qualité, intégrés dans les opérations immobilières à des conditions économiques préférentielles afin de contribuer à leur implantation.

8 Favoriser l'inclusivité

Par souci d'inclusion et en vue d'encourager toutes les personnes, notamment celles en vulnérabilité, à profiter des mêmes droits et à accéder aux avantages de la ville, des dispositifs assurant l'accessibilité, la mobilité et la sécurité des usages de l'espace public sont promus. Les nouvelles constructions tiennent compte de l'accessibilité au profit des personnes à mobilité réduite.

Favoriser l'évolutivité des affectations

Le développement de principes constructifs et structurels performants, qui garantissent la pérennité des constructions et offrent plus de modularité afin d'accueillir différents usages au fil du temps, est fortement encouragé.

10 Organiser des rez-de-chaussée actifs, modulables et réversibles

Le socle de chaque construction est réfléchi pour contribuer à l'animation urbaine en tenant compte des caractéristiques de l'espace public attenant. L'organisation fonctionnelle de ces espaces répond au mieux à l'évolution des usages. Des loyers raisonnables sont promus pour l'intégration de commerces durables de proximité.

CHARTE SUR LA QUALITÉ URBAINE, ARCHITECTURALE, PAYSAGÈRE ET ENVIRONNEMENTALE DE LA FONDATION PRAILLE-ACACIAS-VERNETS

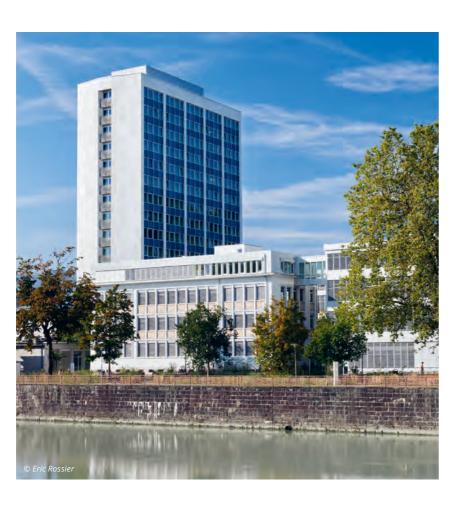


Ville et durabilité

Vers le net-zéro carbone.

Conformément aux exigences du plan climat 2030, les porteurs de projet s'engagent dans un processus d'amélioration continue de la qualité des constructions, en renforçant la prise en compte des enjeux de sobriété énergétique faisant appel à des procédés constructifs bas carbone.

L'enjeu est de promouvoir et structurer de nouvelles filières, et d'utiliser des matériaux sains à faible impact environnemental.



Objectifs

11 Réduire l'impact carbone de la construction

Le recours à des procédés constructifs qui font appel aux matériaux régionaux, géo-sourcés, biosourcés est favorisé. De plus, l'utilisation de matériaux garantissant à long terme la pérennité des ouvrages, la qualité d'usage des volumes et la modularité est encouragée.

En cas de démolition totale ou partielle, une démarche d'analyse des capacités de réemploi des matériaux est envisagée. Ceux considérés comme inadaptés sont valorisés et recyclés.

Pour limiter l'impact carbone, il s'agit de réduire les nuisances de chantier, d'économiser et de valoriser les ressources, de limiter l'impact des transports de matériaux sortants et entrants. Une attention particulière est portée aux conditions sociales des travailleuses et travailleurs pendant les chantiers.

Afin de réduire l'empreinte carbone liée au transport des matériaux et des travailleurs, le secteur local de la construction est encouragé, aussi bien au niveau des études que des réalisations.

Proposer une conception et une approche énergétique économe et ambitieuse afin de limiter les consommations

Le bio-climatisme est au centre de la conception de bâtiments performants, en limitant les solutions techniques complexes et en favorisant la mutualisation des infrastructures et dispositifs techniques.

Pour répondre en priorité aux enjeux du confort d'été, il convient de privilégier le recours au rafraîchissement et à la lumière naturelle, de réduire les procédés consommateurs d'énergie en promouvant les énergies renouvelables.

CHARTE SUR LA QUALITÉ URBAINE, ARCHITECTURALE, PAYSAGÈRE ET ENVIRONNEMENTALE de la fondation praille-agacias-vernets



Ville et participation

Des bonnes pratiques et des réussites à promouvoir pour construire une culture commune.

Les futures habitantes et habitants ont aujourd'hui à cœur de participer au processus de développement de leur ville. Ils sont par ailleurs de véritables experts d'usage et du quotidien, de leur quartier et de leurs besoins.

Cette participation contribue à la création de communautés inclusives, durables et adaptées aux besoins des résidentes et des résidents. Elle renforce le sentiment d'appartenance, engendre une meilleure acceptation sociale des projets et les légitimise aux yeux de la population.



Objectifs

Rendre transparent le processus de fabrication des quartiers

Afin de garantir un niveau élevé de transparence envers les habitantes et les habitants, un processus de travail partenarial est effectué avec les développeurs.

Les projets et thématiques jugés majeurs pour chaque quartier peuvent faire l'objet d'une concertation, qui peut être menée conjointement entre la Fondation, la commune concernée, le Canton et les porteurs de projet, et si intéressés, avec les milieux associatifs. Une diffusion large des résultats validés est assurée.

Ce premier niveau d'information est complété dans un second temps par la diffusion publique de projets autorisés dans un lieu dédié. La Fondation s'engage à intégrer dans son plan stratégique de communication les projets élaborés.

14 Reconnaître la culture de projet

La Fondation souhaite faire émerger et valoriser une culture commune autour de projets participant à la qualité urbaine, architecturale, environnementale et paysagère, et capitaliser sur les expériences, notamment via des temps de visite et de partage.

Elle reconnaît l'intérêt de la mise en concurrence des mandataires par le biais de concours ou de mandats d'étude parallèles (MEP). Ces types de procédure sont lancés pour certains sites clés, lorsque les enjeux architecturaux et la complexité de la situation l'exigent.

CHARTE SUR LA QUALITÉ URBAINE, ARCHITECTURALE, PAYSAGÈRE ET ENVIRONNEMENTALE

18 DE LA FONDATION PRAILLE-ACACIAS-VERNETS

20



21

Ville en transition

Un urbanisme transitoire pour préfigurer les usages de la ville de demain.

Étant donné la mutation progressive du site sur plusieurs décennies, le territoire va générer des bâtiments et des espaces inutilisés en attente de régénération. Ils sont autant d'occasions d'animer temporairement les lieux ou de tester de nouveaux usages.

De plus, la cohabitation temporaire entre les exploitations industrielles et artisanales des bâtiments actuels et les affectations futures des nouveaux projets obligent à réfléchir à la mise en place de dispositifs gérant le transitoire et le partage de l'espace public.



Objectifs

Faire vivre la ville en période transitoire par l'organisation d'espaces et de lieux éphémères

La dynamique de libération foncière va générer des opportunités d'occupation de sites en phase transitoire, le temps pour les projets futurs d'arriver à maturation et avant leur mise en œuvre.

La Fondation soutient les initiatives qui permettent de profiter de ces espaces intermédiaires et temporaires pour tester de nouvelles configurations des espaces publics et de bonnes pratiques. Les projets sont menés en bonne gouvernance avec les services communaux.

L'urbanisme transitoire favorise l'inclusion et la participation citoyenne. Sur la base des expériences réussies, certaines d'entre elles peuvent être pérennisées.

Phaser la transition de manière cohérente pour un juste partage de l'espace public entre les affectations actuelles et futures

La mise en œuvre se fait sur le temps long. Il convient donc de prévoir des dispositifs organisant la cohabitation des activités industrielles avec les logements, ainsi qu'avec les usages des nouveaux aménagements publics. Leur accessibilité est garantie en minimisant les nuisances des activités présentes, tout en préservant les bonnes conditions logistiques de travail des entreprises.

Les cheminements ou voies longeant les chantiers restent praticables et l'accès aux équipements collectifs assuré. Les nuisances liées aux chantiers, notamment aux transports des matériaux d'excavation et de construction, sont réduites à leur minimum par la prise de mesures spécifiques et adaptées.

CHARTE SUR LA QUALITÉ URBAINE, ARCHITECTURALE, PAYSAGÈRE ET ENVIRONNEMENTALE
DE LA FONDATION PRAILLE-ACACIAS-VERNETS



Praille Acacias Vernets

Le projet majeur de Genève.

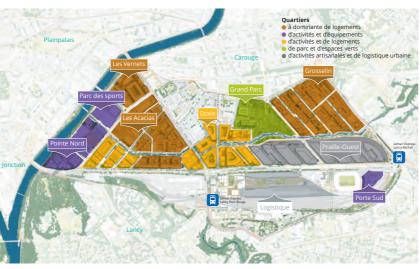
Une opportunité exceptionnelle

Le projet Praille Acacias Vernets se distingue des autres projets genevois par sa taille, par la durée de la mutation qu'il génère et par la diversité des acteurs politiques, techniques et citoyens mobilisés pour sa réussite. Ces caractéristiques le placent dans la famille des grands projets urbains helvétiques et européens. La hauteur des enjeux portés par cette régénération urbaine est à cette mesure.

La force de nos valeurs

À l'image de Genève, le projet urbain est porteur de valeurs fortes, et ceci depuis ses origines. Le territoire qui se modèle ici se veut résolument ouvert sur le monde et vecteur de participation citoyenne. Ces valeurs guident les réflexions et les planifications urbaines portées depuis plusieurs années par l'État et les communes, appuyés par de nombreux professionnels.

Avec la Fondation Praille-Acacias-Vernets, de nouveaux leviers apparaissent – dont celui du foncier – pour davantage de cohérence et d'innovation.



© KCAP – octobre 2023

La ville du 21^e siècle

Le projet Praille Acacias Vernets, situé sur l'historique site industriel des villes de Genève, Carouge et Lancy, forme aujourd'hui le territoire phare de la transformation urbaine de l'agglomération genevoise. Idéalement situé, bien connecté, il va devenir un nouveau cœur de Genève. Des quartiers vont y naître, réinventant le « vivre en ville ». Des espaces de vie pour habiter, travailler, se rencontrer et se détendre verront le jour. Avec plusieurs chantiers ouverts et des projets en phase opérationnelle, le projet urbain est résolument en marche. Fort de son dynamisme, de l'engagement des autorités et de la présence de nombreux partenaires immobiliers, Praille Acacias Vernets est le lieu où s'invente la ville en transition.

En bref, le PAV c'est:

- 9 futurs quartiers et secteurs de projet aux identités bien différenciées: Pointe Nord, Parc des Sports, Les Vernets, Acacias, Etoile, Grand Parc, Grosselin, Praille Ouest et Porte Sud.
- 15 plans localisés de quartier environ.
- A minima 5 groupes scolaires, un nouveau palais de justice, un équipement culturel et de nombreux équipements publics de proximité.
- Plus de 200 000 m² d'espaces publics cantonaux et communaux à réaménager, dont les plus emblématiques sont un parc de 6 à 8 ha, la remise à ciel ouvert d'une rivière sur 2.5 km linéaires, la Voie Verte d'agglomération longeant l'Arve et la requalification de la route des Jeunes.
- Plus de 200 bâtiments à construire ou à rénover sur la totalité du périmètre.
- Un potentiel à bâtir de plus de 2 millions de m² de logements et d'activités.

Un pilotage collaboratif

L'opérateur urbain, composé de l'État de Genève, de la Fondation Praille-Acacias-Vernets et de la Fondation pour les terrains industriels de Genève (FTI), est chargé d'assurer la cohérence, dans l'espace et le temps, de la planification et de la réalisation du projet Praille Acacias Vernets.



CHARTE SUR LA QUALITÉ URBAINE, ARCHITECTURALE, PAYSAGÈRE ET ENVIRONNEMENTALE
DE LA FONDATION PRAILLE-AGACIAS-VERNETS



Fondation Praille-Acacias-Vernets

Avenue de la Praille 50 1227 Carouge +41 22 394 90 10 contact@fpav.ch

fondationpav.ch



යා Linkedin